

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 Décembre 2014 à 20 heures**

### **Convocation du 8 décembre 2014.**

**PRESENTS :** Mmes et MM. Pierre POLARD, David ALARY, Christian ALFARO, René BLOT, Jean-Michel CABROL, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Eva HAMORI, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

**Procurations données :** Séverine AZOUGARH à Isabelle GIL ; Véronique BRASSET à Pierre POLARD ; Corinne GALINDO à Michel GARY ; Caroline HULLO à Sylvie GISBERT.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Avant-projet gendarmerie.
2. Révision générale du PLU
3. Aménagement sportif et culturel : demande de subvention auprès de la Région.
4. Voirie rurale et chemins : demande de subvention auprès du Département.
5. DETR 2015.
6. Admissions en non-valeur.
7. Exécution des dépenses d'investissement 2015.
8. Approbation compte-rendu d'activités SIVOM.
9. Compte-rendu des décisions du Maire.
10. Questions diverses.

### **PREAMBULE :**

Le compte-rendu du 3 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

David ALARY est désigné secrétaire de séance.

Le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

## 1 – AVANT PROJET GENDARMERIE

Le Maire rappelle l'historique de ce projet :

Lors d'un rendez-vous le 31 octobre avec le Colonel Lecouffe, commandant de Région Languedoc-Roussillon, ce dernier a rappelé l'intérêt de l'implantation d'une brigade de Gendarmerie à Capestang.

Les locaux actuels de la caserne étant vétustes et sous-dimensionnés, le maintien de la brigade à Capestang passe par la réalisation d'un nouvel équipement (bâtiments de service et logements).

L'importance du maintien d'un tel service public sur le territoire de la Commune est acquis car c'est une belle opportunité pour notre village.

Cette construction passe par une maîtrise d'ouvrage communale (souhait de la Commune et de la Gendarmerie).

Il faut donc concevoir un projet qui soit susceptible de recevoir l'approbation des services de l'Etat :

1<sup>er</sup> point : les terrains proposés pour la construction se situent aux « CAGNES » et appartiennent au Conseil Général. Le 18 novembre les services techniques de la gendarmerie se sont rendus sur place.

Il faut maintenant matérialiser la volonté de la Commune par une lettre d'intention et présenter un avant-projet avec une délibération traduisant la volonté du conseil municipal de s'engager dans ce projet.

La commune a missionné le Bureau d'études BEI pour préfigurer le projet.

Mme ANDRE et M. BERTHIER présentent le projet avec deux variantes au Conseil :

POWERPOINT...

-propositions de deux hypothèses d'implantation

-estimation des coûts.

Le Maire remercie le Bureau d'études pour son travail en des temps record et qui respecte bien toutes les données requises.

Ce n'est qu'une pré-programmation qui donne corps au projet pour soumission à la Gendarmerie.

R.BLOT remarque que le 2<sup>e</sup> projet correspond mieux aux demandes de la Gendarmerie.

Monsieur Vaquer du BE : la 2<sup>e</sup> hypothèse privilégie l'aspect urbain mais la Gendarmerie peut privilégier la visibilité ou bien choisir une autre solution.

Le Maire : l'idée est d'amorcer la discussion avec les services techniques de la Gendarmerie et de proposer un projet cohérent.

M. GARY demande si la Commune a recherché d'autres fonciers, peut-être avec un accès plus proche du rond-point RD11.

M. VACQUER répond en trois points

1/ l'accès au bâtiment Gendarmerie se mesure en minutes et du point de vue de l'intervention gendarmerie la différence n'est pas significative entre les deux hypothèses.

2/La 2<sup>e</sup> hypothèse d'implantation respecte la contrainte des hauteurs de constructions souhaitée par la gendarmerie.

3/le problème de co-visibilité directe avec la collégiale : le positionnement en scénario 1 et 2 se place dans cette logique.

Le Maire précise que le budget affiché est hors équipement mobilier. Coût de la Construction : 5.082.000 € c'est la gendarmerie qui fixe les ratios de calcul des coûts.

R.BLOT : les surfaces sont-elles fixées par la Gendarmerie ?

M. VAQUER : oui c'est fixé unilatéralement car ils calculent le prix de la location au m<sup>2</sup> reversée à la Commune.

Plus de questions, le Maire remercie les intervenants du Bureau d'Etudes qui quittent la séance à 21h.

E.GRANIER demande si l'accès à la Route de Poilhes se fera par le Rond-point.

Le Maire : oui, dans le cadre d'un projet urbain plus large mais il faut avancer sur le projet Gendarmerie.

Il faut noter que ce n'est qu'une candidature qui peut-être ne sera pas retenue par la Gendarmerie.

Le Maire demande l'approbation par délibération de cet avant-projet.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération approuvant

- le principe de l'approfondissement de la réflexion sur ce dossier sous la forme d'une lettre d'intention adressée au Commandant de Région.

-le lancement de la réalisation d'un avant-projet d'implantation de la future caserne dans le secteur des Cagnes

## **2/ REVISION GENERALE DU PLU**

### **Le Maire présente les raisons qui ont conduit au lancement de cette révision :**

La Commune de Capestang a approuvé son PLU par délibération du 23 octobre 2012.

Aujourd'hui, ce document ne semble toutefois plus répondre aux besoins de développement de la Commune.

Une révision générale s'impose afin d'adapter le PLU à ces besoins.

Les grandes orientations de cette révision sont les suivantes :

- Répondre aux besoins de la commune en termes d'habitat : favoriser la diversité de l'habitat afin d'assurer la mixité urbaine et sociale ;
- Répondre aux besoins de la commune en termes d'urbanisme : favoriser le développement commercial et touristique de la commune ; assurer un développement urbain équilibré de manière à anticiper l'évolution démographique ;
- Conforter et valoriser le centre-ville afin de lui donner une meilleure lisibilité et préserver son identité ;
- Intégrer les priorités environnementales issues des récentes évolutions législatives (Grenelle II, loi ALUR, etc.) ;
- Mettre le PLU en cohérence et en compatibilité avec les documents supra-communaux ;
- Améliorer l'accessibilité du territoire : diversification des modes de transport, développement des modes de transport doux, sécurisation des déplacements, etc. ;
- Développer l'installation de services publics (gendarmerie, caserne de pompiers, etc.) dans les zones d'extension urbaine, notamment sur le secteur des Cagnes ;
- Procéder à un ajustement des limites de certaines zones du PLU.

Ces objectifs s'inscrivent dans les orientations du PADD du SCOT du Biterrois qui identifie la commune de Capestang comme une des "centralités-relais" du territoire de l'Ouest de Béziers :

Par ailleurs, la mise en œuvre du PLU a mis en évidence le caractère inadapté de certaines règles et des difficultés de lecture de certains documents graphiques. Il convient de clarifier ces points en procédant à un toilettage du document d'urbanisme.

Celui-ci sera également l'occasion d'intégrer les réformes législatives récentes (suppression de la notion de SHON, suppression des COS).

J.MAURAND précise que les délais sont réduits pour cette mise en cohérence et que cette anticipation par rapport à nos obligations nous apportera une sécurité juridique que nous n'avions pas.

E. GRANIER demande si nous aurons le temps d'effectuer cette révision avant la prise de compétence par la Communauté de Communes.

Le Maire précise que la révision sera lancée avant la prise de compétence qui aura lieu en fin d'année et sera sans doute terminée avant que le PLUI n'aboutisse.

J.MAURAND : notre PLU intègrera les nouveaux textes et nous serons en phase pour l'intégration dans le PLUI. La commission d'urbanisme sera sollicitée pour faire avancer le projet ainsi que la commission patrimoine et agriculture qui y travailleront également en concertation avec la population.

Le Maire soumet au vote la délibération.

Le conseil adopte à la majorité le lancement de la révision du PLU (3 abstentions : M.GARY, F.RAYNIER, C.GALINDO- 20 POUR).

### **3/ DEMANDE DE SUBVENTION POLE SPORTIF ET CULTUREL**

Le Maire présente le projet d'aménagement du secteur ouest qui comporte déjà des équipements tels que le city-park, tennis, boulodrome et d'autres à venir, comme le nouveau skate-park et deux nouveaux courts de tennis. Le but est de créer un espace sportif et de convivialité fondé sur une synergie des équipements sportifs avec des aménagements paysagers, des cheminements doux. Cet espace sera aussi bien destiné aux pratiquants sportifs qu'aux familles et aux enfants.

La commune est assurée des subventions des partenaires publics pour les aménagements spécifiques. Le coût des aménagements complémentaires s'élève à 184.500 €HT .

Le Conseil Régional peut accorder une aide financière à hauteur de 40% du montant des travaux soit 73.800€.

R. BLOT : le coût du skate park étant ramené à 127.000 €HT , quel est le reste à charge pour la Commune pour la totalité de l'opération si l'on tient compte des subventions déjà attribuées.

Le Maire : effectivement les travaux du skate park s'élèvent à 127.000 €HT , sur les trois entreprises dont les offres ont été analysées ; LCH a été retenu (classé n°1 selon les critères techniques et de prix).

Pour la totalité de l'opération, l'autofinancement s'élève à 234.205€

R.BLOT remarque que le quartier est bien désenclavé et demande des précisions sur les voies d'accès. J. Maurand explique les choix.

Le Maire soumet au vote la délibération sollicitant une aide financière du Conseil Régional pour le projet précité.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération sollicitant une aide financière du Conseil Régional.

### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION - CHEMINS**

Le Maire présente au Conseil les différents travaux nécessaires à la réfection des chemins notamment le Chemin de l'Hort et des Connagues pour un montant de 38.142 € HT.

Le Conseil général peut apporter une aide financière à ces travaux.

Le Maire soumet au vote la délibération sollicitant une aide financière du Conseil Général pour le projet précité.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération sollicitant une aide financière du Conseil Général.

### **5/ DETR 2015**

Le Maire présente les travaux de voirie à effectuer suite aux intempéries de l'automne 2014.

- Chemins des Gours	97.296,75 € HT
- Rue Fontelarié	31.479,00 € HT
- Chemin de l'Hort	7.880,00 € HT
- Ruisseau du Saint Laurent (intra muros)	87.112,50 € HT
	<hr/>
	223.768,25 € HT

Le Maire soumet au vote la délibération sollicitant une aide auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2015.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération sollicitant une aide auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2015.

### **6/ ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Le Maire précise que les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par

la Commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public malgré toutes les diligences qu'il a effectuées. Cette procédure correspond à un épurement comptable mais n'éteint pas la dette du redevable.

Le Maire présente l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Capestang pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur et dont les montants s'élèvent à : 513,42 € (cinq cent treize euros, 42 cts). Les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2014.

Le Maire soumet au vote la délibération prononçant l'admission en non-valeur

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération.

## **7/ EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015**

Le Maire explique que jusqu'à la date de vote des Budgets 2015, il est nécessaire de délibérer selon l'article L1612-1 du C.G.C.T. afin de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- 666 072 € pour le Budget Général
- 886.608 € pour le Budget eau et assainissement
- 

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération pour les deux budgets.

## **8/ COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU SIVOM**

Le Maire présente le rapport d'activité 2013 du SIVOM d'Ensérune. Ce rapport a été approuvé par le Comité Syndical du SIVOM.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport annuel.

## **9- COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :**

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du Conseil Municipal accordée par délibération du 29 avril 2014.

- **DECISION 26-2014 du 12 novembre 2014:** autorisation d'ester en justice pour la défense des intérêts de la commune de CAPESTANG dans l'instance n°1205567-1 engagée devant le Tribunal administratif de Montpellier par Madame VOGEL ayant pour objet un recours pour excès de pouvoir contre la délibération n° 53-2012 du 23 octobre 2012 approuvant la révision générale du POS de la commune et sa transformation en PLU. Défense confiée à la SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER.
- **DECISION 27-2014 du 3 décembre 2014 :** Une convention d'occupation est signée entre la Commune de Capestang et l'association « Syndicat des Chasseurs » pour la mise à disposition gratuite d'une salle annexe à la Salle Polyvalente.

## **10- QUESTIONS DIVERSES :**

- F. RAYNIER demande où en est la procédure de recrutement du futur DGS.  
Le Maire précise que sur une trentaine de candidatures reçues par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, 10 personnes ont été reçues en entretien. Sur ces dix personnes quatre ont été retenues pour un nouvel entretien qui aura lieu vendredi 19 décembre.
- F.RAYNIER pose la question de l'installation du médecin au Centre médical.

Jean Michel CABROL expose que le médecin pressenti rencontre des difficultés auprès du Conseil de l'Ordre de l'Hérault pour obtenir l'autorisation d'exercer à Capestang.  
Le dossier est donc au point mort.

- R.BLOT demande si la Salle Polyvalente ne pourrait pas être mieux protégée car il y a eu une nouvelle effraction.
- J.GARCIA lui précise que l'installation de rideaux métalliques est à l'étude par les services municipaux

Plus rien n'étant à délibérer, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 22 heures 10.

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Véronique BRASSET

Jean-Michel CABROL

Gilles DUCLOS

Isabelle GIL

Annie DUCLA

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Eva HAMORI

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS